

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DE L'IME DE LISIEUX

**Années Scolaires 2020-2025
Révisable à la date du CPOM APAEI
PAPF de l'établissement (2023)**

Actualisation au 22/06/2020



Association de parents et amis d'enfants et adultes handicapés mentaux

Mise en œuvre du décret N°2009-378 du 2 Avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et la coopération entre les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2 et 3 de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles et de l'arrêté du 02 Avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'Unités d'Enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé.

I -Textes de référence

La loi d'orientation du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
Le Code de l'éducation Version consolidée au 1 février 2019 et principalement le Titre V : Les enseignements pour les enfants et adolescents handicapés, Chapitre Ier : Scolarité. (Articles L351-1 à L351-3) et Chapitre II : La formation professionnelle et l'apprentissage des jeunes handicapés. (Article L352-1)
Le décret 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif
L'instruction n°DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relatif au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS)
La circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016 relative aux parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires
la circulaire n°2015-129 du 21-08-2015 relative aux Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degrés et notamment son article 3 concernant l'organisation et programmation de l'offre médico-sociale
Le décret 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux ;
L'arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation ;
Le bulletin officiel spécial n°2 du 26 mars 2015 consacré aux programmes de l'école maternelle
Le bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015 consacré aux programmes d'enseignement de l'école élémentaire et du collège
Le bulletin officiel du 26 juillet 2018 précisant les ajustements apportés aux programmes scolaires de français, mathématiques et enseignement moral et civique
La note de service n°2018-049 du 25-4-2018 relative à la lecture
La note de service n°2018-050 du 25-4-2018 relative à l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire
La note de service n°2018-051 du 25-4-2018 relative à l'enseignement du calcul
La note de service n°2018-052 du 25-4-2018 relative à la résolution de problèmes à l'école élémentaire
Le guide pour enseigner la lecture au CP
La circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève
Le décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré ; **Le décret n° 2017-964** du 10 mai 2017 instituant une indemnité pour les personnels enseignants exerçant dans certaines structures de l'enseignement spécialisé et adapté ;
Le décret 89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV, XXIV bis et XXIV ter ;
Le décret 88-423 du 22 avril 1988 remplaçant l'annexe XXIV quater au décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux par deux annexes concernant, l'une, les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants atteints de déficience auditive grave (annexe XXIV quater), l'autre, les établissements et services prenant en charge des enfants atteints de déficience visuelle grave ou de cécité (annexe XXIV quinquies) ;
Le décret 78-441 du 24 mars 1978 relatif à la mise à la disposition des établissements spécialisés pour enfants handicapés de maîtres de l'enseignement public ;
Le décret n°56-284 du 9 mars 1956 modifié, fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux, par trois annexes concernant, la première, les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptés, la deuxième, les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice, la troisième, les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents polyhandicapés.
? Instruction ARS/externalisations

Extrait de l'Arrêté du 2 avril 2009, relatif à la création des Unités d'Enseignement

« Le projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement est élaboré avec la participation des enseignants de l'Unité d'Enseignement. Il constitue un volet du projet de l'établissement ou service médico-social. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation. Il s'appuie sur les enseignements que ces élèves reçoivent dans leur établissement scolaire de référence défini à l'article D 351-3 du code de l'éducation ou dans l'établissement scolaire dans lequel ils sont scolarisés afin de bénéficier du dispositif adapté prévu dans leur projet personnel de scolarisation. Pour les élèves pris en charge dans les établissements de santé, ce projet pédagogique tient compte du projet de soins. Ce projet pédagogique décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser en référence aux programmes scolaires en vigueur, en complément ou en préparation de l'enseignement reçu au sein des établissements scolaires, les objectifs d'apprentissage fixés dans son projet personnalisé de scolarisation à la suite des évaluations conduites notamment en situation scolaire, en application de l'article D.351-6 du code de l'éducation. Il tient compte du ou des modes de communication retenus en fonction du choix effectué par les familles des jeunes déficients auditifs, en application des dispositifs de l'article R.351-25 du code de l'éducation.

»

II - Mise en place organisationnelle

- A - Présentation de l'établissement

NOM de l'établissement	IME de Liseux
Adresse	86, route d'Orbec
Téléphone	02 31 48 52 52
Email	imelisieux@Apaepapf.fr
Code RNE	0141239w
Association gestionnaire	APAEI des Pays d'Auge et de Falaise
Type d'établissement	Institut Médico Educatif
Type d'agrément, d'autorisation	Annexe 24: Déficience intellectuelle Annexe 24 ter: Polyhandicap
Capacité d'accueil-nombre places	79
Age Minimum - Age maximum	3 -20 ans
Internat	/
Semi-internat	79 places dont 6 en Centre d'Accueil Familial Spécialisé
Dispositifs de l'établissement	/
Directeur de l'établissement	Laurent BOULLANGER
Enseignant référent de l'établissement	Patricia LOSSOUARN
« Coordinatrice » de l'UE <input type="checkbox"/> médico-social <input checked="" type="checkbox"/> éducation nationale	Anne THIBault

- **B- Moyens humains mis à disposition pour l'unité d'enseignement**

B.1 Moyens Education Nationale

Enseignant spécialisé CAPPEI	quotité	Tranche d'âge des élèves	Lieu d'exercice	Tps de présence hebdomadaire devant élèves
enseignant 1	1	14-19 ans	IME	24
enseignant 2	1	6-12 ans	Ecole St Exupéry	12
		6-14 ans	IME	12
nombre total de postes mis à disposition :2 dont temps de décharge de coordonnateur: 0				

B.2 Moyens humains mis à disposition par l'ESMS

Nombre de postes	Statut	Champ d'activités Sport, expression, technique	Temps d'intervention	Tranche d'âge des élèves	en binôme avec un enseignant
2	1. Accompagnant éducatif et social 2. Monitrice Educatrice	Pluridisciplinaire	UEE	6-12 ans	oui
1	Educateur Spécialisé	Aide l'enseignant à canaliser un élève	UEI, SEES*, pour un jeune à besoin particulier	10-14 ans	oui

- **B-3 Organisation des réunions des personnels de l'Education Nationale**

Réunions des enseignants	1h30 de réunion hebdomadaire en équipe pluridisciplinaire (PAI, réunion clinique...) L'enseignant de l'UEE participe aux conseils d'école et à certains conseils des maîtres de l'école St Exupéry
Réunions de l'enseignante faisant office de coordonnatrice	Réunions des coordonnateurs départementaux

- **C - Organisation de l'UE à compter de Septembre 2019**

dispositifs	territoire ou lieu d'exercice	moyen EN	moyens EMS	tranche d'âge des élèves	Effectif du dispositif au...	horaires dispositif (éventuellement)
UEE	Ecole primaire St Exupéry	0,5	2	6-12 ans	13 enfants sont concernés, 9 enfants viennent tous les matins, 4 à mi-temps (11 enfants max en classe)	9h-12h
Classe SEES*	IME	0,5	1 éducateur pour un jeune à besoin particulier	6-14 ans	11 (6 max par groupe)	13h15 - 16h30,
Classe Sipfpro**	IME	1	/	14-19 ans	24	8h45-12h30 14h - 16h30 (L&M) 13h45-16h30 (J&V)

- D Collaborations entre l'UE et les établissements scolaires

D.1 Classe externalisée donnant lieu à une convention d'UEE

Etablissements scolaires	Modalités de la coopération	Fréquence et temps de coordination
Ecole primaire St Exupéry	13 élèves accueillis à l'école, 4 matinées par semaine, soit 12h hebdomadaires	Conseils des maîtres

D.2 Autres scolarisations en milieu ordinaire

Etablissements scolaires	Nombre de jeunes concernés
Collège Gambier Lisieux	3
Collège St Jean Baptiste de la Salle Lisieux	2
Ecole Jules Verne Lisieux	1
Ecole maternelle Manerbe	1
Ecole maternelle Touques	1

D.3 Collaborations avec les établissements médico-sociaux

L'association gère aussi l'IME de Falaise et c'est actuellement le même directeur pour les deux établissements. Ainsi, sont organisées annuellement des demi-journées ou journées complètes de travail inter-établissements autour de thèmes communs.

D.4 Autres partenariats

À l'IME de Lisieux, c'est une « Educatrice chargée d'insertion » qui organise les stages des jeunes du secteur Sipfpro**, en lien avec les structures extérieures suivantes:

ACSEA FORMATION - LISIEUX

ACSEA LES CEDRES – LISIEUX

ADAPT FORMATION

CFA PONT AUDEMER

CFA LE ROBILLARD

DISPOSITIF ALFEPH – pour les contrats en alternance

MISSION LOCALE

CAP EMPLOI

IMPRO DEMOUVILLE

FJT

ENTREPRISES en MILIEU ORDINAIRE ESAT

III Missions du coordonnateur pédagogique au sein de l'établissement

- Cadre légal d'intervention (Article 5 de l'Arrêté du 2 avril 2009)

L'Unité d'Enseignement fait l'objet d'une **coordination pédagogique assurée par le responsable pédagogique** prévu par l'Article D.351-18 du Code de l'Education, qui reçoit la dénomination de « Coordonnateur Pédagogique » de l'Unité d'Enseignement.

Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service, les actions de l'Unité d'Enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social. A ce titre et spécifiquement pour l'UE de l'IME de Lisieux, il supervise, s'il y a lieu, l'organisation des groupes d'élèves, anime les réunions pédagogiques, fait le relais avec la Circonscription A.S.H., accueille d'éventuels stagiaires, diffuse les informations, courriers, convocations émanant de la Circonscription A.S.H., gère les inscriptions au C.F.G. et rédige les enquêtes statistiques académiques.

IV - Projets pédagogiques de l'Unité d'Enseignement

- A - Diagnostic - état des lieux

Actuellement 79 jeunes sont accueillis à l'IME. Les deux postes d'enseignants détachés par l'Education Nationale permettent de scolariser 56 jeunes, soit 71%.

Les élèves se répartissent comme suit:

Scolarité externe, à l'UEE	13 élèves
Scolarité externe en milieu ordinaire	8 élèves
Scolarité interne	35

L'Unité d'Enseignement Externalisée est mise en place depuis cette rentrée (septembre 2019). C'est donc plus un état de la situation qu'un réel bilan global de l'externalisation qui figure dans ce projet.

D'avantage de partenariats (co-interventions, échanges d'élèves, ressources...) avec les enseignants de l'école accueillante et avec les éducateurs présents à l'UEE vont pouvoir être organisés maintenant que l'UEE fonctionne.

Afin de prolonger la scolarisation en milieu ordinaire, engagée par l'UEE-primaire, c'est la mise en oeuvre d'une UEE-collège qui nous semble nécessaire aujourd'hui. En effet, cinq élèves de l'UEE-primaire ne seront plus en âge d'y être à la rentrée 2020 et, à défaut d'une UEE-collège, se verront retourner à temps plein à l'IME.

La majorité des élèves de plus de 16 ans manifeste une grande appétence scolaire et montre des progrès lents mais réels.

Certains jeunes accueillis à l'IME sont en trop grandes difficultés pour intégrer le collège, leurs troubles étant incompatibles avec la vie en grand groupe (polyhandicap, troubles du spectre autistique, phobie sociale...)

Enfin il ne nous paraît pas judicieux de scolariser au collège des jeunes qui y ont été en souffrance (agressions, violences verbales...)

- Organisation de l'UEE:

13 enfants sont concernés par l'UEE. 9 enfants viennent tous les matins, 1 enfant vient 3 matinées et enfin 3 enfants sont présents 1 matinée sur 2.

Le temps avec l'enseignant est également adapté aux compétences des élèves, et à leur capacité d'attention :

- 4 enfants = 4h
- 4 enfants = 2h
- 2 enfants = 1h30
- 3 enfants = 1h

Conformément à l'instruction no DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux, l'Unité d'Enseignement est composée d'une équipe de trois:

- Un enseignant de l'Education Nationale
- Deux personnels éducatifs

- **Rôle de l'enseignant :**

- veiller à l'acquisition des compétences scolaires en référence aux programmes de l'éducation nationale et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture;
- formaliser l'emploi du temps des élèves en fonction des indications portées dans leurs PPS;
- créer des partenariats avec les enseignants de l'école Saint Exupéry;
- favoriser les temps d'inclusion;
- organiser les enseignements qui seront dispensés, gérer les emplois du temps individualisés ;
- planifier des rencontres avec les familles ;
- participer aux différentes réunions organisées par l'établissement scolaire.

- **Rôle des éducateurs :**

- soutenir la scolarisation afin de faciliter l'inclusion et favoriser, lorsque cela est nécessaire, la participation aux activités organisées par l'enseignant;
- apporter des informations pour permettre de situer la progression des élèves par rapport à un objectif donné;
- coconstruire des savoir-faire avec l'enseignant de la classe ordinaire
- proposer des médiations éducatives
- être personne-ressource au sein de la classe **et de l'école** pour accueillir la parole de l'élève en cas de difficulté
- faire le lien avec le dispositif éducatif et paramédical de l'IME afin de déterminer ses besoins.

- **Les points positifs:**

- Les jeunes sont en récréation tous les jours avec les élèves du cycle 2 et parfois ceux du cycle 3, pendant 20 minutes.
- Un atelier cuisine est organisé une semaine sur deux avec la classe ULIS : Deux enfants (accompagnés d'un éducateur) préparent un gâteau avec la classe ULIS et les deux classes se réunissent le lendemain pour le déguster.
- L'UEE devrait participer au spectacle de fin d'année de l'école (chant, danse, décoration). Les enfants se mélangeront (si la classe reprend) dans les classes de l'école.

Il y a eu un très bon accueil de la part des élèves et de l'équipe enseignante de l'école St Exupéry.

L'inclusion est lente et progressive mais réellement positive.

Certains élèves commencent à tisser des liens, notamment avec les élèves de la classe ULIS, mais des échanges existent également avec les autres élèves.

- **Les freins:**

- Nombre d'enfants important avec des niveaux très hétérogènes (individualisation indispensable) et un manque d'autonomie notoire
=>difficulté pour l'organisation pédagogique en début d'année.
- Absence d'enseignant les matinées à l'IME pour les enfants trop en difficulté ou trop âgés pour intégrer l'UEE-primaire

- Fatigabilité des élèves et disponibilité du personnel médical et paramédical rendent difficile voire impossible les prises en charge de l'après-midi
=>Nécessité d'organiser des prises en charge à l'école.
- Pas d'infrastructure pour des changes (enfant polyhandicapée qui nécessite des soins corporels)

Nos jeunes ont dû s'adapter à un nouvel environnement, et les élèves ont dû apprendre à connaître les spécificités de nos jeunes. Les échanges avec les autres enseignants ont également été laborieux, faute de temps (c'est pour cette raison que l'enseignant de l'UEE participera aux prochains conseils d'école et conseils des maîtres).

- **Organisation de l'UE à l'interne:**

La classe SEES* :

Elle est composée de 11 élèves et 2 groupes de niveau homogène ; le premier concerne 6 enfants, le second 5

Le temps de scolarisation est adapté aux compétences des élèves, et à leur capacité d'attention :

- 5 enfants = 6h de classe
- 2 enfants = 4h
- 1 enfant = 2h30
- 1 enfant = 1h30
- 1 enfant = 1h
- 1 enfant = 30 minutes

- **La classe Sipfpro**:**

Elle rassemble 24 élèves répartis en 5 groupes.

L'organisation mise en place en 2019-20 fonctionne par demi-journées complètes, pour travailler notamment les compétences nécessaires à l'inclusion en milieu ordinaire.

Pour les élèves qui ne sont pas dans ces groupes, le temps de classe est réduit (entre 1h15 et 3h15 selon les élèves).

Une prise en charge scolaire moindre également pour les élèves qui viennent de la classe Sees où ils allaient 5 ou 6h par semaine. En effet entrent en classe Sipfpro des élèves qui sortent d'ULIS 3ème, faute de pouvoir intégrer une ULIS Lycée et pour lesquels un fort temps de classe me paraît à privilégier.

Ainsi pour la Sipfpro**,

- 7 élèves disposent de 5h hebdo,
- 12 élèves: 4h45 hebdo,
- 3 élèves: 2h45
- 1 élève: 2h30,
- 1 élève: 2h15.

Globalement donc, deux volumes de temps de classe distincts cette année. Ce qui ne reflète pas l'hétérogénéité des élèves et sera à modifier à la rentrée prochaine.

	synthèse des constats		Perspectives de travail	Fiche action n°
	Points forts repérés	Points faibles repérés		
AXE 1 = Amélioration des résultats des élèves dans le domaine des apprentissages fondamentaux	ASSR, CFG	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'harmonisation des pratiques • Pas de progression commune • Pas de cahier de « progrès » ou de « réussite » par rapport aux réalisations de l'année • Temps de scolarisation faible pour un certain nombre d'élèves (environ 20%) 	<ul style="list-style-type: none"> • Eval diagnostiques mutualisées entre deux classes de l'UE • Progressions communes • À construire 	1 2 3
Axe 2 = Réponse aux besoins particuliers des élèves	Externalisation progressive	<ul style="list-style-type: none"> • Importante hétérogénéité du groupe UEE • Peu de temps d'inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Co-intervention avec Ulis de l'école accueillante • Echanges d'élèves • Inclusion par classe d'âge 	3 4 5

<p>Axe 3 = Relation école-famille, communication, partenariat</p>	<p>UEE</p> <p>Deux portes-ouvertes par an</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de parents se déplacent. • Certaines familles d'accueil peu investies. • Pas de partenariat extérieur avec la classe SEES* 	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de travail fait avec l'école accueillante • Partenariat <ul style="list-style-type: none"> - avec les enseignants accueillants sur projets en musique, sport.. - avec les éducateurs pour des ateliers, le sport, les projets culturels • Mise en réseau des différents professionnels (enseignants, éducateurs, personnel du péri-scolaire) • Liens avec les familles 	<p>4</p> <p>5</p> <p>6</p>
<p>Axe 4 = Education artistique et culturelle, sportive, humaniste et scientifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Education à l'image (Ecole et Cinéma et Fête du Court Métrage) • Projet sur le Développement Durable en lien avec un éducateur 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de temps accordé à l'éducation artistique: la priorité des temps d'enseignement est centrée sur les apprentissages fondamentaux • Manque de liens (temps de concertation) avec les éducateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités partagées 	<p>7</p> <p>8</p>

- **B - Axes - Objectifs - Indicateurs - Actions**

- **Axe 1 : amélioration des résultats des élèves dans le domaine des apprentissages fondamentaux**

Axe	axe 1	Amélioration des résultats des élèves dans le domaine des apprentissages fondamentaux
Objectif	Améliorer la cohérence du parcours scolaire à l'IME	
Action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en commun les différentes progressions proposées • Les synthétiser • En construire une commune pour chaque domaine 	
Indicateurs ayant déclenché le choix	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de cohérence entre les enseignants • Difficulté à passer d'une classe à l'autre 	
Descriptif	Réalisation de progressions communes aux deux classes en français et en mathématiques	
Calendrier	Novembre 2020	
Classes concernées	Les deux classes	
Personnels concernés	Enseignants	
Besoins matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de l'Education Nationale 	
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension des compétences attendues tout au long du parcours scolaire à l'IME • Renforcement du sens des apprentissages • Implication des élèves dans leurs apprentissages • Facilitation du passage d'une classe à l'autre 	
Critères, modalités d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une progression qui répond à trois critères: <ul style="list-style-type: none"> - commune aux enseignants - par domaine - lisible par les élèves et les différents partenaires 	

Effets obtenus bilan	
-----------------------------	--

Axe	axe 1	Amélioration des résultats des élèves dans le domaine des apprentissages fondamentaux
Objectif	Améliorer la compréhension et la visibilité du parcours scolaire à l'IME	
Action	S'appuyer sur des outils existants (Evaluations nationales, progressions communes aux deux classes) Réaliser un livret commun de compétences scolaires	
Indicateurs ayant déclenché le choix	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de cohérence entre les enseignants • Difficulté pour les parents et les éducateurs de connaître le niveau scolaire de l'élève 	
Descriptif	Réalisation d'un livret de compétences	
Calendrier	Eté 2020	
Classes concernées	Les deux classes	
Personnels concernés	Enseignants	

Besoins matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluations nationales • Progressions établies en amont • Grille de compétences suivant les progressions communes aux deux classes • Réalisation d'une grille de compétences transversales
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des compétences acquises par les élèves • Implication des élèves dans leurs apprentissages • Meilleure visibilité des compétences de l'élève, pour l'élève, pour les parents et les éducateurs
Critères, modalités d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un livret commun et transmis aux familles tous les semestres • Rendre ce document lisible pour 80% des élèves, pour permettre une auto-évaluation et qu'ils se fixent eux-mêmes des objectifs • Le livret est utilisé pour l'élaboration du PAI
Effets obtenus bilan	

- **Axe 2 : réponse aux besoins particuliers des élèves**

Axe	axe 2	Réponse aux besoins particuliers des élèves
Objectif	Favoriser les inclusions des élèves au collège	
Action	Mettre en place des partenariats ponctuels ou réguliers avec le collège jusqu'à créer une UEE collège.	

Indicateurs ayant déclenché le choix	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le temps scolaire hebdomadaire pour certains élèves. • Permettre une continuité des parcours des élèves sortants de l'UEE élémentaire. • Inscrire les élèves de l'IME dans leurs classes d'âges à travers davantage de collaborations (actuellement, seul le projet Ecole et Cinéma nous permet ces échanges)
Descriptif	Se rapprocher d'un ou deux collèges pour créer du partenariat, amener les jeunes de l'IME au collège, participer à des actions du collège dans différents domaines (cinéma, musique, arts plastiques, débats, EPS...)
Calendrier	2025
Classes concernées	Les élèves en âges d'être au collège.
Personnels concernés	Enseignants et personnels de l'IME accompagnants (éducateurs sportifs, techniques...)
Besoins matériels	Un collège accueillant.
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des relations avec leurs pairs et des compétences psycho-sociales • Participer à différents projets et élargir les compétences travaillées • Plus d'inclusions au niveau collège
Critères, modalités d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un 3ème enseignant • Plus d'inclusions au niveau collège • Les élèves ont augmenté leur temps de classe • Ils participent à des projets • Les élèves bénéficient de toutes les prises en charge qui leur sont préconisées
Effets obtenus bilan	

- **Axe 3 : Relation école-famille, communication, partenariat**

Axe	axe 3	Relation école-famille, communication, partenariat
Objectif	Améliorer l'inclusion des élèves de l'UEE-primaire	
Action	Participer au spectacle de fin d'année de l'école	
Indicateurs ayant déclenché le choix	L'inclusion se limite pour l'instant à la récréation et à des ateliers cuisine avec la classe ULIS. Les jeunes sont désormais bien repérés dans l'école et les élèves de l'école les ont très bien intégrés. Les échanges sont plus fréquents entre eux	
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des jeunes dans les différents ateliers menés par les enseignants de l'école (danse, chant, bricolage) en fonction des capacités de chacun • Proposer un atelier mené par l'enseignant et/ou l'éducateur de l'IME • Participer à la représentation du spectacle 	
Calendrier	Rentrée 2020	
Classes concernées	UEE	
Personnels concernés	L'enseignant de l'UEE et les éducateurs, les enseignants de l'école	
Besoins matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de concertation enseignants/éducateurs • Participation de l'enseignant aux conseils des maîtres de l'école 	
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer l'UEE comme véritable classe de l'école St Exupéry : Augmenter chez les élèves le sentiment d'appartenance à cette école • Augmenter l'estime de soi chez les jeunes de l'UEE 	
Critères, modalités d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes participant aux ateliers de l'école • Participation effective au spectacle • Echanges entre les jeunes dans la cours de récréation 	

Effets obtenus bilan	
-----------------------------	--

Axe	axe 3	Relation école-famille, communication, partenariat
Objectif	Augmenter les temps d'inclusion des élèves de l'UEE-primaire	
Action	Amener des enfants à participer à des temps classe, dans leur classe d'âge	
Indicateurs ayant déclenché le choix	<ul style="list-style-type: none"> • L'inclusion se limite pour l'instant à la récréation et à des ateliers cuisine avec la classe ULIS. • Les jeunes sont désormais bien repérés dans l'école et les élèves de l'école les ont très bien intégrés. • Les échanges sont plus fréquents entre eux • Les temps d'inclusion en classe sont très faibles 	
Descriptif	Intégrer des jeunes sur des temps de classe du milieu ordinaire, avec ou sans éducateur (EPS, art visuel, chant...)	
Calendrier	rentrée 2021	
Classes concernées	UEE	
Personnels concernés	L'enseignant de l'UEE et les éducateurs, les enseignants de l'école	
Besoins matériels	Temps de concertation enseignants/éducateurs Participation de l'enseignant aux conseils des maîtres de l'école	
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer l'UEE comme véritable classe de l'école St Exupéry : Augmenter chez les élèves le sentiment d'appartenance à cette école • Augmenter l'estime de soi chez les jeunes de l'UEE 	

Critères, modalités d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes participant aux temps classe de l'école • Progression des jeunes dans leurs apprentissages • Echanges entre les jeunes dans la cour de récréation
Effets obtenus bilan	

Axe	axe 3	Relation école-famille, communication, partenariat
Objectif	Améliorer l'implication des parents dans la scolarité	
Action	Systematiser les rdv parents/professeurs Valoriser l'élève à travers un livret « positif »	
Indicateurs ayant déclenché le choix	Difficulté pour les parents à investir la scolarité de leur enfant Scolarité souvent vécue comme un échec par les parents	
Descriptif	Inviter personnellement les parents qui ne viennent pas aux portes-ouvertes	
Calendrier	Rentrée 2020	
Classes concernées	Les deux classes	
Personnels concernés	Les enseignants	
Besoins matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnées de chaque famille • Mise à disposition d'une salle de l'IME/de la classe en dehors du temps d'accompagnement 	
Effets attendus	Recréer du lien entre la scolarité et les familles	

Critères, modalités d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de responsables légaux rencontrés dans l'année de 30% actuellement à 70% en 2025 • Adéquation entre ce qui est attendu en classe et ce qui est demandé à la maison. • Amélioration de la qualité du travail et du comportement
Effets obtenus bilan	

- **Axe 4 : Education artistique et culturelle, sportive, humaniste et scientifique**

Axe	axe 4	Education artistique et culturelle, sportive, humaniste et scientifique
Objectif	Travailler l'argumentation	
Action	Multiplier les débats au sein du Conseil des Jeunes	
Indicateurs ayant déclenché le choix	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés à émettre un avis propre ▪ Incapacité chez certains élèves à justifier leur position 	
Descriptif	Lors de chaque séance, de façon ritualisée, proposer une vidéo, une courte histoire, anecdote, document iconographique... posant une question ouverte et sujette à débat.	
Calendrier	Hebdomadaire	
Classes concernées	Section Sippro** en entier (35 jeunes)	

Personnels concernés	Enseignante, éducateur
Besoins matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Accès internet • Vidéo-projecteur
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la capacité à prendre la parole en public • Structurer le discours
Critères, modalités d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer par des enregistrements en début et en fin d'année le taux de participation des élèves à ces échanges • Inclure les compétences travaillées en maîtrise de la langue dans le livret d'évaluation (vocabulaire, syntaxe, donner son opinion, argumenter)
Effets obtenus bilan	

Axe	axe 4	Education artistique et culturelle, sportive, humaniste et scientifique
Objectif	Elargir la curiosité, l'ouverture d'esprit et développer l'esprit critique	
Action	Multiplier les visites culturelles: médiathèque, musées (y compris virtuels), théâtres	
Indicateurs ayant déclenché le choix	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perméabilité importante des élèves aux discours homophobes ▪ Peu d'ouverture culturelle en famille 	
Descriptif	Programmer des visites trimestrielles dans les lieux culturels locaux ou, à défaut, sur des sites internet.	
Calendrier	Septembre 2020	
Classes concernées	Section Sipfpro** en entier L'UEE et la classe SEES*, par petits groupes	
Personnels concernés	Enseignant et éducateurs de la section	

Besoins matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation des transports d'élèves • Accès à l'Internet • Vidéo-projecteur/ Ordinateurs
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Plus grande curiosité • Développer la capacité à (se) questionner
Critères, modalités d'évaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transfert des habitudes culturelles en dehors du temps scolaire: 15% des élèves participent à des sorties culturelles (de 3 à 5 par an) en famille actuellement =>atteindre les 25% en 2025 pour 5 à 10 sorties culturelles annuelles ▪ Meilleure gestion des informations
Effets obtenus bilan	

* Section Educative et d'Enseignement Spécialisée (3-14 ans)

* * Section d'Initiation à une Première Formation Professionnelle (14-20 ans)

Planning projet UEMA

	Mars 2021	Avril 2021	Mai 2019	Jun 2021	Juillet 2021	Septembr e	Toussaint
Monsieur BRUN sollicite notre Association	23 MARS						
Première rencontre ARS/Direction/EN			4 mai				
Rédaction du projet							
Envoi du projet à Mr Brun		27 Avril					
Rendez-vous avec l'école							
Contacts avec la MDPH							
						6 ;7 ;8 sept	Avant vac.
Contact avec Enseignant référent		6 avril					
Contact avec le D.A.R EVREUX	31 mars	12 Avril					
Prise de contact avec Formavision	Mails	Mails					

Contacts CRA

Recrutement du personnel

Rencontres enseignants référents

Elaboration fiches de postes

Ouverture du service D.A.R du
SESSAD

Contacts familles

Réception de notifications

